



## Procès-verbal du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais.

---

**SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 21 AOÛT 2023 À 12 h 30 AU 80 AVENUE GATINEAU, GATINEAU (QUÉBEC) J8T 4J3**

---

### PRÉSENCES

M. Michel Roy, président, *par visioconférence*  
M. Yves St-Onge, président-directeur général (PDG)  
Mme Christiane Morin-Carle, vice-présidente, *par visioconférence*  
M. Ousmane Alkaly, *par visioconférence*  
M. Dave Blackburn, *par visioconférence*  
M. Rémi Bertrand, *par visioconférence*  
M. Luc Cadieux, membre observateur, *par visioconférence*  
Dre Valérie Caron, *par visioconférence*  
M. Xavier Lecat, *par visioconférence*  
Mme Claire Major, *par visioconférence*  
M. Mathieu Ouellet, *par visioconférence*  
Dre Natalie Therriault, *par visioconférence*

### ABSENCES MOTIVÉES

Mme Marie-Christine Fournier  
Mme Catherine Janelle  
Mme Karine Laplante

### PERSONNES-RESSOURCES PRÉSENTES :

M. Benoît Major, président-directeur général adjoint  
M. Stéphane Lance, directeur général adjoint  
M. Julien-Charles Paradis, adjoint au PDGA

Secrétaire d'assemblée : Mme Émilie Lecat, technicienne en administration

**Moins d'une dizaine de personnes assistent à la rencontre.**

---

## 1 Vérification du quorum et ouverture de la séance

### 1.1 Déclaration de conflit d'intérêt des membres du C.A. concernant un sujet à l'ordre du jour

Aucune membre ne déclare de conflit d'intérêt réel ou potentiel concernant un sujet à l'ordre du jour.

### 1.2 Adoption de l'ordre du jour

**CISSO-237-2023**

ATTENDU que la séance a lieu au siège-social du CISSS de l'Outaouais, soit au 80 avenue Gatineau, Gatineau (Québec) en la présence du président-directeur général et secrétaire du conseil d'administration M. Yves St-Onge;

ATTENDU que les membres suivants participent à la rencontre à distance, par visioconférence:

- M. Michel Roy, président
- Mme Christiane Morin-Carle, vice-présidente
- M. Ousmane Alkaly
- M. Dave Blackburn
- M. Rémi Bertrand
- M. Luc Cadieux
- Dre Valérie Caron
- M. Xavier Lecat
- Mme Claire Major
- M. Mathieu Ouellet
- Dre Natalie Therriault

ATTENDU que le quorum est atteint;

ATTENDU que le public peut assister à la séance par téléconférence et soumettre à l'avance des questions pour la période de questions du public;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.

## 2 Période de questions du public

Un membre du public demande la parole:

- M Michel Lafrance se questionne sur le destinataire d'une plainte contre la commissaire aux plaintes et à la qualité des services (CPQS).

Le président-directeur général informe M Lafrance que la plainte doit être adressée au Protecteur du citoyen si celle-ci est en lien avec le processus administratif de la CPQS. Dans le cas où la plainte est envers la commissaire aux plaintes, la plainte doit être adressé au conseil d'administration, supérieur immédiat de la commissaire.

## 3 Nomination d'un cadre supérieur

### 3.1 Ouverture du huis clos

**CISSSO-238-2023**

ATTENDU que l'article 10.1 du Règlement de régie interne du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais (R-001) permet au conseil d'administration de décréter un huis clos pour une partie ou la totalité d'une séance;

ATTENDU que les discussions entourant la nomination de cadres supérieurs pourraient porter un préjudice à une personne;

ATTENDU que les discussions entourant la nomination de cadres supérieurs concernent la négociation des conditions de travail;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DÉCRÉTER le huis clos pour la présente séance.

### 3.2 Présentation du dossier

### 3.3 Levée du huis clos

**CISSSO-239-2023**

ATTENDU que les discussions entourant la nomination de cadres supérieurs sont terminées;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE LEVER le huis clos pour la présente séance.

### 3.4 Adoption de la résolution

**CISSSO-240-2023**

ATTENDU que le poste de direction de la fluidité hospitalière est requis pour améliorer l'atteinte des cibles ministérielles et offrir une meilleure expérience de soins et services à la population;

ATTENDU que nos recherches pour une candidature ayant les connaissances, compétences et la crédibilité en gestion de la fluidité hospitalière nous ont permis de retenir la candidature de madame Annie Lafrenière au poste de directrice de la fluidité hospitalière;

ATTENDU qu'en fonction de l'article 18.1 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux, le



salaire d'un cadre supérieur promu est fixé par le conseil d'administration à l'intérieur de la classe salariale recommandée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);

ATTENDU que le salaire de la classe 46 est 128 651 \$ à un maximum de 167 245 \$;

ATTENDU que le salaire proposé à la nomination, soit de 158 886.27 \$, a été établi tel que prévu au Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux auquel s'ajoute l'allocation de disponibilité de 3.5 %;

SUR PROPOSITION DUMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER madame Annie Lafrenière au poste de directrice de la fluidité hospitalière, la date d'entrée en fonction sera le 18 septembre 2023;

DE FIXER le salaire à la nomination au poste de directrice de la fluidité hospitalière de madame Annie Lafrenière à 158 886.27 \$ auquel s'ajoute l'allocation de disponibilité de 3.5 %.

**4 Date de la prochaine séance régulière : 21 septembre 2023**

**5 Levée de la séance**

---

Michel Roy  
Président

---

Yves St-Onge  
Secrétaire

Adopté par le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais le 21 septembre 2023, résolution CISSSO-246-2023.

